

N°63

Objet :

CONVENTION DE MANDAT
ENTRE LA VILLE D'ACHERES
ET LE SAX POUR
L'ENCAISSEMENT ET LE
REVERSEMENT DE
RECETTES CULTURELLES

Rapporteur :

Mme Katell LANDIER

Date de la Séance :

8 OCTOBRE 2025

Date de la Convocation :

2 OCTOBRE 2025

Date d'affichage de la
convocation :

2 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 8 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Katell LANDIER, **Maire-Adjoint**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Suzanne JAUNET	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD

Etaient absents :

Jean-Marc JUSTINE
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 27

Membres représentés : 05

Membres absents : 03

VOTE :

UNANIMITE

Délibération publiée le 17/10/2025

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2025

N° 063

OBJET : CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE D'ACHÈRES ET LE SAX POUR L'ENCAISSEMENT ET LE REVERSEMENT DE RECETTES CULTURELLES

Rapporteur : Mme Katell LANDIER

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-7-1 et D.1611-32-1 et suivants,

VU la convention de mandat entre la ville d'Achères et le SAX pour l'encaissement et le reversement de recettes culturelles,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Animer et faire rayonner la ville du 30/09/2025

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

Considérant que dans le cadre de la programmation culturelle municipale, la Ville d'Achères organise divers événements (spectacles, concerts, manifestations culturelles) au sein du SAX pouvant donner lieu à encaissement de recettes,

Considérant que ne disposant pas de système de billetterie propre, la ville souhaite mandater le SAX, régie culturelle municipale, pour encaisser ces recettes et les reverser à la ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de l'encaissement par le SAX des recettes perçues lors des événements culturels organisés par la ville au sein du SAX et **APPROUVE** le principe du reversement à la Ville desdites recettes par le SAX.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de mandat entre la ville et le SAX annexée à la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents et toutes décisions concernant ses avenants.

Fait et délibéré à Achères, le 8 octobre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le
Pour le Maire et par délégation

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Marc HONORE**